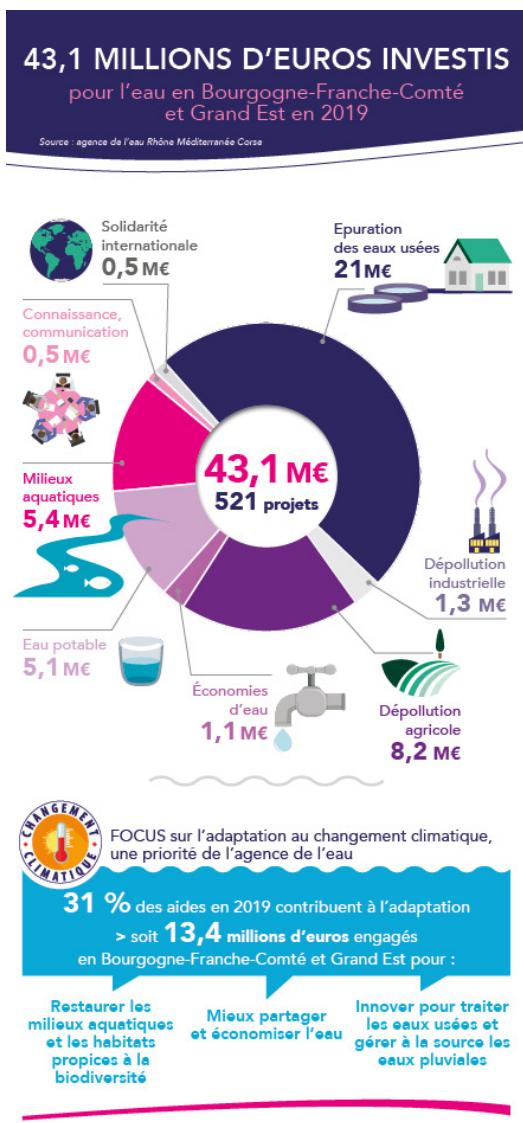


COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 10 février 2020

#Chiffre

Le chiffre : 43,1 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, pour les projets en faveur de l'eau [Focus : 31 % des aides contribuent à l'adaptation au changement climatique]



En 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **521 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Elle leur a accordé **plus de 43* millions d'euros** d'aides financières dont le tiers a soutenu directement les actions des territoires qui contribuent à s'adapter au changement climatique, un enjeu majeur du programme « Sauvons l'eau » 2019-2024 de l'agence de l'eau.

*hors aide à la performance épuratoire

Les chiffres clés du territoire en 2019

61 % des aides (26,1 M€) sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les **collectivités**, avec :

- 21 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 9,8 M€ pour le traitement des eaux usées et 11,2 M€ pour mieux gérer leur collecte, notamment par temps de pluie (6,3 M€),
- 5,1 M€ octroyés à l'eau potable.

Les travaux de mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale représentent près de 40 % de ces aides : 10,1 M€, dont 6,4 M€ pour l'assainissement et 3,7 M€ pour l'eau potable.

19 % des aides (8,2 M€) vont à la **réduction de la pollution agricole**, avec la quasi-totalité (8 M€) sous forme d'enveloppes déléguées à l'agence de services et de paiement (ASP), pour le versement d'aides directes aux agriculteurs, en vue de soutenir les changements de pratiques (conversion à l'agriculture biologique en particulier) sur des territoires prioritaires en termes de restauration de la qualité de l'eau (pesticides, nitrates et aires d'alimentation de captages).

13 % des aides (5,4 M€) bénéficient à la **préservation et la restauration des milieux aquatiques**, avec 2,6 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 1,2 M€ pour la

 [SauvonsLeau](#)

[www.eaurmc.fr](#)

préservation des zones humides, 0,9 M€ pour l'animation territoriale de cette thématique milieux, et 0,6 M€ pour la restauration de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence de l'eau.

Partenariat renforcé avec les collectivités

Au 4^{ème} trimestre 2019, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de 9 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand-Est pour un montant total d'aides pluriannuel de **40 M€**, soit pour :

- ◆ **le contrat de nappe de Dijon Sud** (21), animé par l'InterCLE Vouge/Ouche, instance coordinatrice et de concertation pour les 17 communes des bassins versants de l'Ouche et de la Vouge, les 2 EPCI et les 2 syndicats de bassin versant concernés par le périmètre de cette nappe de grande capacité de stockage (15 à 20 millions de mètres cubes) et identifiée comme ressource majeure pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. Les objectifs réactualisés du contrat comprennent le renfort de la gestion locale de l'eau, la préservation quantitative de la ressource en luttant contre les gaspillages, l'amélioration de la qualité des eaux brutes : **0,7 M€ d'aides** (2019-2021 – avenant au contrat 2016-2021) ;
- ◆ **le contrat opérationnel Haute vallée de l'Ain et Orbe** (225 communes dans le Jura, 10 EPCI), porté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, appuyé par une conférence des bassins versants concernés, soit l'Ain depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Valouse, la Bienne, la Valouse et l'Orbe (bassin versant du Rhin). Il vise la restauration morphologique de 10 km de cours d'eau et de 150 ha de zones humides, la suppression de seuils, la réduction de pollutions (toxiques et nutriments) et l'engagement d'études complémentaires sur des ressources karstiques majeures : **4,2 M€ d'aides** (2020-2022) ;
- ◆ **le contrat de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole** (68 communes du Doubs) qui concrétise une programmation de travaux pour améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement et la gestion des eaux pluviales, lutter contre les rejets dispersés de pollution non domestique, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable et renaturer les milieux aquatiques sur le territoire de la collectivité : **14,3 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ◆ **le contrat avec Dijon Métropole** (23 communes en Côte d'Or), complémentaire aux contrats de bassins Vouge et Ouche et de la nappe de Dijon Sud, qui porte sur l'amélioration des systèmes d'assainissement et la gestion des eaux pluviales, la rationalisation de l'utilisation de la ressource en eau et la réduction des pollutions d'origines domestique, industrielle et agricole) dans les aires d'alimentation des captages et des ressources stratégiques : **5,3 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ◆ **le contrat de la communauté de communes de la plaine dijonnaise** (21), qui vise à améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement (réhabilitation des réseaux, de stations d'épuration, gestion à la source des eaux pluviales avec désimperméabilisation des sols), et à améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource pour l'alimentation en eau potable (soulager les prélèvements dans la nappe de Dijon Sud et le bassin de la Tille par réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable, restaurer la qualité de 2 captages prioritaires) : **2,7 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ◆ **le contrat de la communauté de communes Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges** (55 communes en côte d'Or), qui prévoit des actions pour réduire les prélèvements en nappe de Dijon Sud et sur le bassin de la Vouge (amélioration des rendements des réseaux d'eau potable notamment) et des actions pour améliorer la qualité de l'eau (7 captages prioritaires et efficacité des systèmes d'assainissement) : **5,3 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ◆ **les contrats qui visent un rattrapage du retard structurel des services d'eau et d'assainissement pour les communes classées en zone de revitalisation rurale**, soit :
 - **le contrat de la communauté de communes des Savoir-Faire** (52-70), sur les bassins versants de l'Apance, de l'Amance et la partie amont du Salon : **3,8 M€ d'aides** (2019-2021) ;
 - **le contrat de la communauté de communes des Rives de Saône** (21), sur les bassins versants de la Saône, la Vouge et l'Ouche : **2,5 M€ d'aides** (2019-2021) ;
 - **le contrat de la communauté de communes des Monts de Gy** (70) sur les bassins versants de la Morthe et la Romaine (affluents de la Saône) : **1,3 M€ d'aides** (2020-2022) ;

A maturité, chaque action du contrat est présentée à la Commission des Aides de l'agence pour décision définitive.

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables



DOUBS Une unité de méthanisation à la station d'épuration de Port-Douvot

La Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole va moderniser l'unité de méthanisation de la station d'épuration de Port-Douvot qui traite les eaux usées domestiques et industrielles de l'agglomération de Besançon, et créer une unité de traitement et de valorisation du biogaz pour une production moyenne estimée à 765 000 Nm³/an.

Actuellement dimensionnée pour traiter la pollution de 200 000 équivalents-habitants, la station valorise les boues issues du traitement des eaux par une filière de digestion de type méthanisation, aujourd'hui obsolète et dont le dispositif de valorisation du biogaz avait été abandonné.

Cette opération est inscrite dans le programme d'action du contrat pour une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques avec la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole. Les travaux, dont le montant s'élève à 9,2 M€, bénéficieront d'une **aide de 3 M€ de l'agence de l'eau** sous forme d'avance remboursable.



DOUBS Mieux gérer les eaux de pluie dans l'agglomération de Besançon

Le réseau d'assainissement de l'agglomération de Besançon reçoit sans distinction les eaux pluviales et les eaux usées qui sont traitées à la station d'épuration de Port-Douvot. A l'occasion du projet de réaménagement du quartier Viotte à Besançon, destiné à accueillir un complexe de logements et services d'environ 44 000 m² de plancher, la collectivité engage des travaux sur 3,1 hectares pour mieux gérer les eaux de pluie. Confiés à deux aménageurs, d'une part la Société Publique Locale Territoire 25 et d'autre part la Société d'équipement du département du Doubs (SEDIA), les travaux de construction d'un réseau d'assainissement dédié aux eaux pluviales avec infiltration dans le sol permettront d'éviter les débordements en cas de fortes pluies et de réapprovisionner en eau les karsts du secteur.

Pour cette opération inscrite au contrat 2019-2021 avec la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole, la SEDIA et Territoires 25 reçoivent **une aide de l'agence de l'eau de 221 620 € et 140 190 €**.

JURA Réduire les substances toxiques rejetées dans la Saône

La société Solvin France exploite au sein de la plateforme chimique de Tavaux (Jura), une unité de fabrication de polychlorure de vinylidène, utilisé pour l'emballage et la conservation des aliments et médicaments. La production du monomère, le chlorure de vinylidène VDC, réalisée sur le site également, est à l'origine d'un flux de substances émis dans le réseau de la plateforme qui représente 3,5 kg/an de trichloroéthylène, 24 kg de chloroforme et 24 kg de 1,1-dichloroéthylène.

Pour réduire ce flux avant mélange dans les eaux provenant des autres unités de fabrication du site, la société Solvin va améliorer le traitement existant afin de ramener les seuils de rejet du trichloroéthylène et du chloroforme à des valeurs inférieures à leur limite de quantification et ainsi en supprimer le flux mesurable. Pour le 1,1-dichloroéthylène, le niveau de performance espéré se situe entre 80 et 90% de réduction et donc un flux résiduel au maximum de 5 kg/an.

La réduction des substances émises par la plateforme chimique de Tavaux est une priorité nationale, le site étant répertorié parmi les émetteurs les plus importants du pays pour de nombreuses substances et soumis à réduction pour plusieurs d'entre elles, dont le trichloroéthylène et le chloroforme.

Le projet répond à l'objectif de réduction des flux de substances dangereuses et également à celui de reconquête de la qualité de la Saône, qui reçoit les rejets du site.

La société Solvin France reçoit une **subvention de l'agence de l'eau de 698 000 €** sur un montant total de travaux de 2 M€.

DOUBS Une nouvelle station d'épuration pour protéger le ruisseau de Bief Rouge

La communauté de communes des lacs et montagnes du Haut Doubs met en conformité les systèmes d'assainissement de Métabief et des Longevilles Mont d'Or qui traitent les eaux usées de 8 communes et de plusieurs fromageries. Aujourd'hui vétuste, la station de Métabief est incapable d'éliminer les rejets d'azote et de phosphore. Celle des Longevilles Mont d'Or ne fonctionne plus très bien, même si le traitement des eaux est conforme à la réglementation. Une nouvelle unité de traitement sera construite sur le site des Longevilles Mont d'Or, pour remplacer les 2 anciens ouvrages. D'une capacité de 18 000

équivalents-habitants, elle permettra de rejeter les effluents traités dans le Doubs et non plus dans le ruisseau de Bief rouge dont le débit est trop faible. La construction d'un bassin d'orage de 1 300 m³ sur la commune de Métabief et d'un réseau de transfert des effluents complèteront le nouveau dispositif d'assainissement. Pour ces travaux, la collectivité reçoit **une aide de 3,3 M€ de l'agence de l'eau** sur un montant total de 13,2 millions de travaux.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE Des plantations de haies en faveur de la biodiversité

Dans le cadre de l'appel à projets « eau et biodiversité 2019 » de l'agence de l'eau, la **Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté** va planter 12 800 mètres linéaires de haies et 320 arbres isolés dans les secteurs du Val de Saône en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or, du Pays Graylois (Haute-Saône), de la Plaine du Jura et dans le bassin versant de l'Allan/Allaine (Doubs/Territoire de Belfort). Ces actions s'inscrivent dans la stratégie régionale en matière de biodiversité et permettront la restauration et la préservation de corridors écologiques au sein de la trame turquoise. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **349 300 euros**.

31 % DES AIDES CONTRIBUENT A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET GRAND EST, EN 2019

2019 est la première année du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau, consacré en priorité aux **actions d'adaptation au changement climatique**. L'objectif des 40% d'aides dédiés à cette thématique est presque atteint avec **13,4 millions d'euros** engagés en 2019 pour :

- **restaurer les milieux aquatiques** et les habitats propices à la **biodiversité** (37%),
- **économiser l'eau** grâce au renouvellement des réseaux d'eau potable notamment en zone de revitalisation rurale (37%),
- **innover dans le traitement des eaux usées** avec la modernisation de l'unité de méthanisation des boues et la valorisation du biogaz à la station d'épuration de Port-Douvot de Grand Besançon Métropole, ou gérer à la source les eaux pluviales en les déconnectant des réseaux pour ensuite les infiltrer dans le sol (25%).



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélevent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com